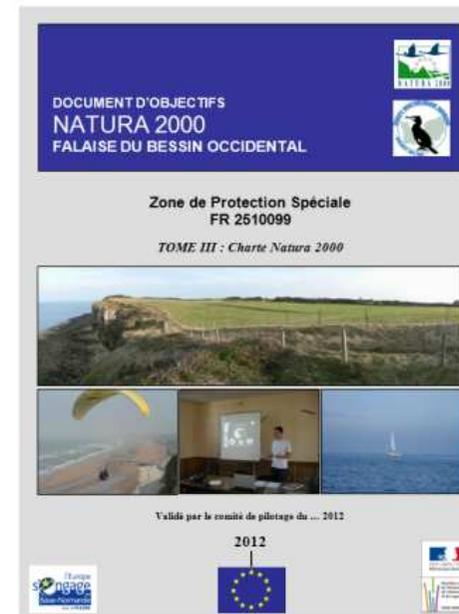
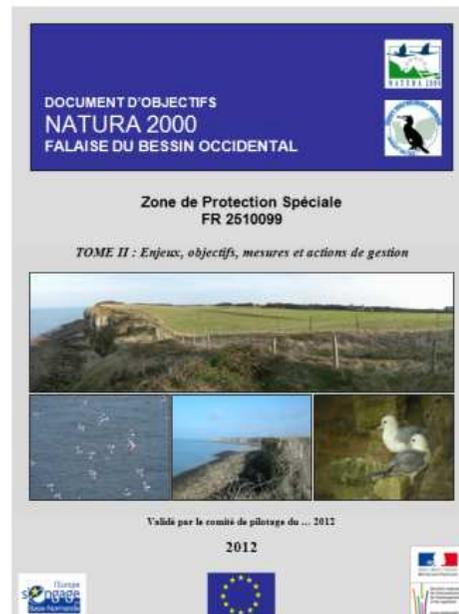
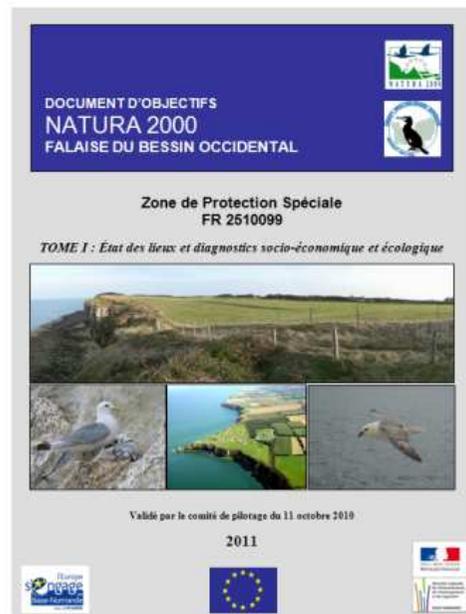


Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Falaise du Bessin Occidental » COPIIL de validation du DOCOB du 6 juillet 2012



Ordre du jour



- I. Rappel de la démarche
- II. Présentation des enjeux, objectifs, mesures et actions de gestion
- III. Présentation du projet de charte
- IV. Questions diverses

I. Rappel de la démarche : la concertation

❖ Les réunions de COPIL et de groupe de travail :



15 décembre 2009 : COPIL d'installation ;

10 juin 2010 : 1^{er} groupe de travail ;

11 octobre 2010 : COPIL de validation de l'état des lieux et des diagnostics (tome I) ;

14 mars 2012 : 2nd groupe de travail ;

6 juillet 2012 : COPIL de validation.

❖ Les réunions « bilatérales » :

20 réunions bilatérales du 15/09/09 au 25/05/12 :

- **Élus** (5 communes) ;

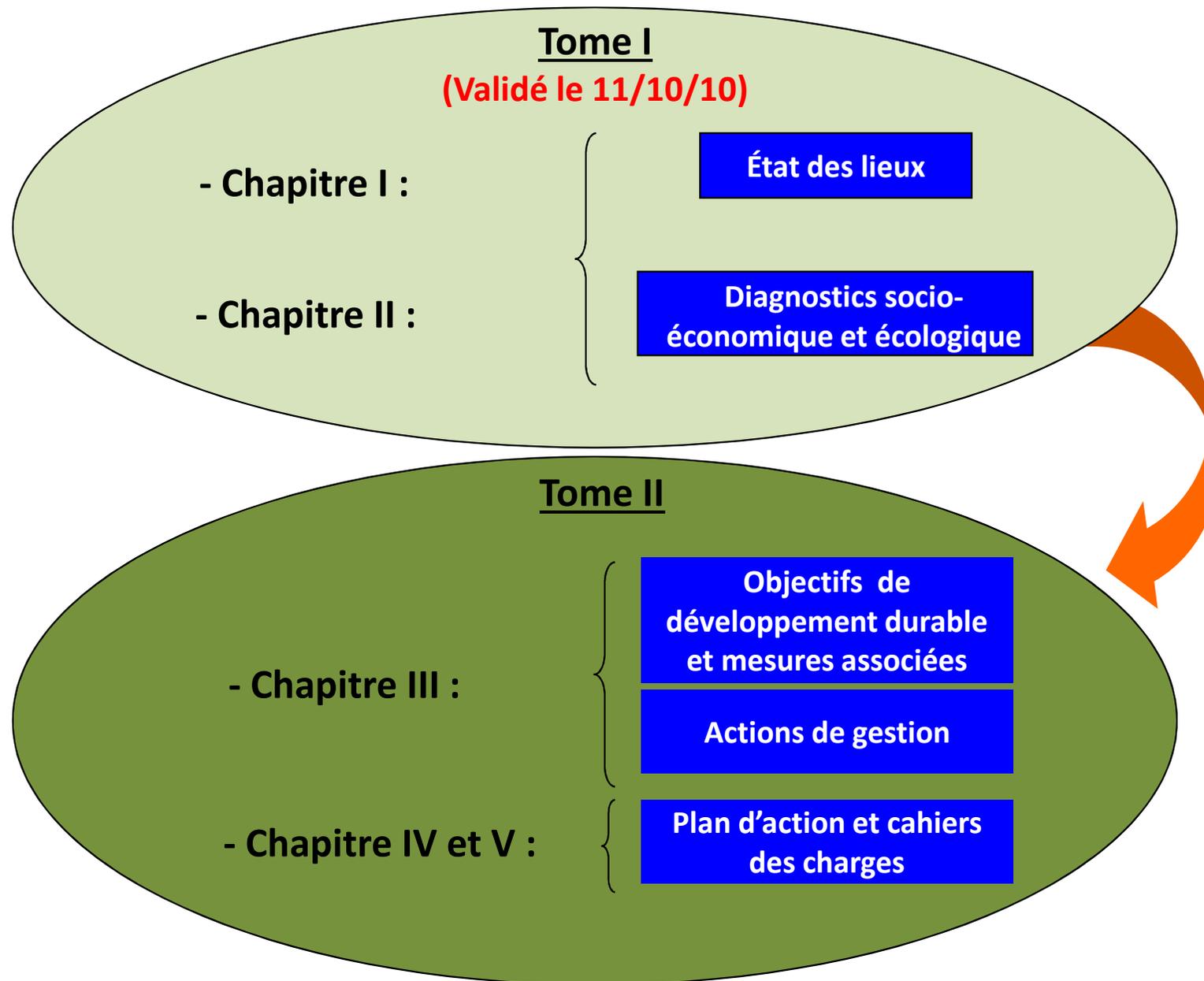
- **Autres collectivités et établissements publics**
(CG, SMCLEN, CdL, AAMP) ;

- **Usagers** (ICARE, ABMC, Comité du débarquement, CLP) ;

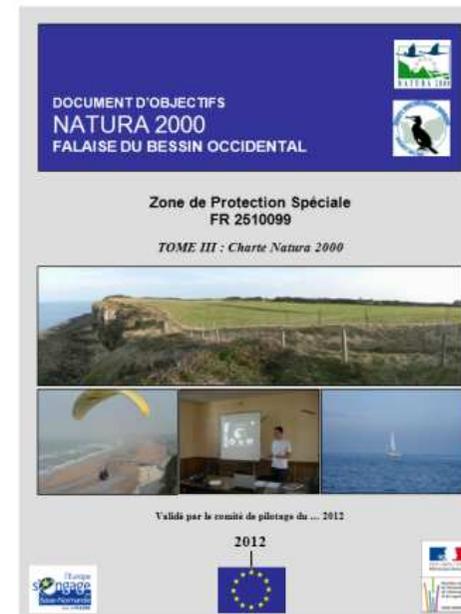
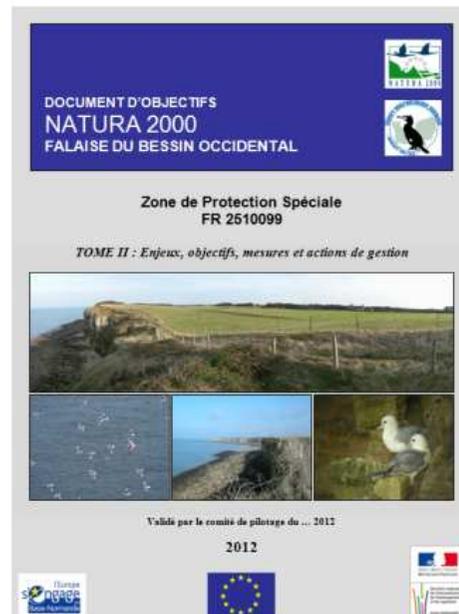
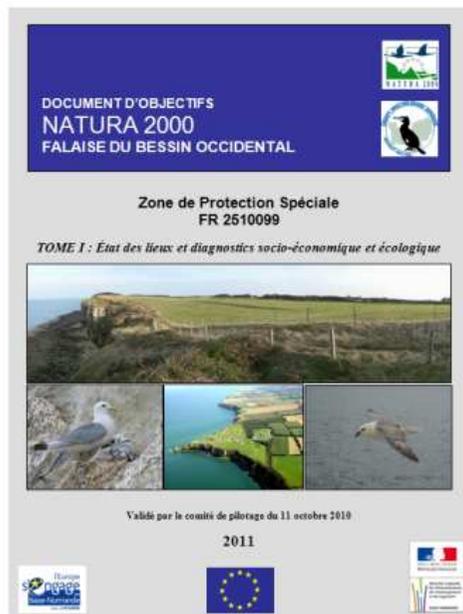
- **Autres acteurs** (GONm).



I. Rappel de la démarche : la rédaction



Ordre du jour



I. Rappel de la démarche

II. Présentation des enjeux, objectifs, mesures et actions de gestion

III. Présentation du projet de charte

IV. Questions diverses



II. Présentation des enjeux, objectifs, mesures et actions de gestion

❖ Tome II :

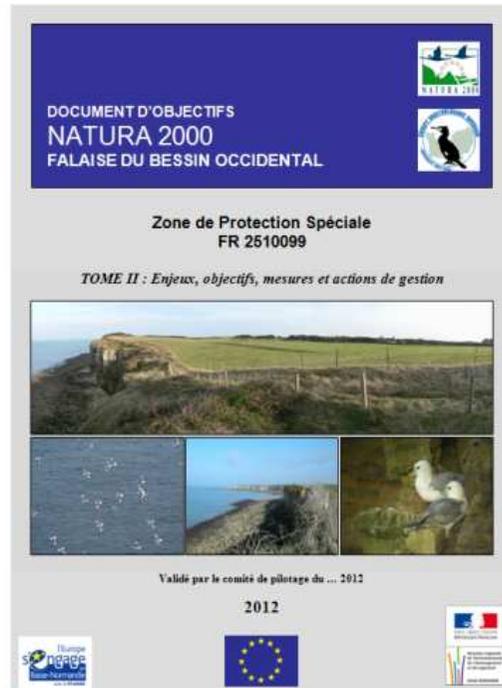
Deux enjeux :

- Préserver les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire ;
- Concilier maintien des activités socio-économiques et préservation de l'avifaune.

Deux objectifs :

Garantir la quiétude de la ZPS pour les oiseaux d'intérêt communautaire

Poursuivre et approfondir les programmes de connaissance et de suivis de l'avifaune d'intérêt communautaire



Objectif n°1 : Garantir l'intégrité et la quiétude de la ZPS pour les oiseaux d'intérêt communautaire.





Quatre mesures pour l'atteinte de l'objectif n°1 :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

- ✓ **Mesure 1.1** : Accompagner le Conseil Général du Calvados et le SMCLLEN dans l'aménagement de la véloroute et la gestion des terrains annexes.
- ✓ **Mesure 1.2** : Maîtriser l'impact de la pression des activités anthropiques sur l'avifaune d'intérêt communautaire.
- ✓ **Mesure 1.3** : Assurer une cohérence administrative et technique sur la ZPS.
- ✓ **Mesure 1.4** : Contribuer aux démarches de gestion des pollutions marines.



Quatre mesures pour l'atteinte de l'objectif :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

✓ **Mesure 1.1 : Accompagner le Conseil Général du Calvados et le SMCLLEN dans l'aménagement de la véloroute et la gestion des terrains annexes.**

✓ **Mesure 1.2 :** Maîtriser l'impact de la pression des activités anthropiques sur l'avifaune d'intérêt communautaire.

✓ **Mesure 1.3 :** Assurer une cohérence administrative et technique sur la ZPS.

✓ **Mesure 1.4 :** Contribuer aux démarches de gestion des pollutions marines.





Trois actions propres au DOCOB :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

✓ **Action 1.11** : Collaborer avec le CG 14 et le SMCLLEN pour l'aménagement et la gestion de la véloroute.



✓ **Action 1.17** : Planter des écrans végétaux côté mer sur les secteurs de vis-à-vis sensibles au dérangement.

✓ **Action 1.18** : Maintenir un accès à la réserve ornithologique.



Cinq actions « prévues » par l'étude d'impact de la véloroute (*Ouest Infra, 2006*) :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

✓ **Action 1.12** : Encourager la mise en place d'une surveillance régulière sur la ZPS et participer à la surveillance du site ;



✓ **Action 1.13** : Installer des clôtures permettant de canaliser le public sur la véloroute ;

✓ **Action 1.14** : Mettre en place un complexe fossé/talus en limite des parcelles cultivées sur les secteurs où des problèmes de ruissellement sont identifiés.

✓ **Action 1.15** : Installer des chicanes interdisant l'accès de la véloroute aux engins motorisés ;

✓ **Action 1.16** : Installer des panneaux informatifs sur la véloroute.



Quatre mesures pour l'atteinte de l'objectif :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

✓ **Mesure 1.1** : Accompagner le Conseil Général du Calvados et le SMCLLEN dans l'aménagement de la véloroute et la gestion des terrains annexes.

✓ **Mesure 1.2** : **Maîtriser l'impact de la pression des activités anthropiques sur l'avifaune d'intérêt communautaire.**

✓ **Mesure 1.3** : Assurer une cohérence administrative et technique sur la ZPS.

✓ **Mesure 1.4** : Contribuer aux démarches de gestion des pollutions marines.



Treize actions propres au DOCOB :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

Ministère de l'Environnement
Arrêté préfectoral de
protection de biotope

✓ **Action 1.21** : Appuyer le Projet Potentiellement Eligible (PPE) de création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP).



✓ **Action 1.22** : Accompagner le Comité du débarquement et éventuellement l'ABMC lors de l'organisation des cérémonies de commémoration du 6 juin 1944 sur le site la Pointe du Hoc pour limiter les impacts sur l'avifaune patrimoniale nicheuse.



✓ **Action 1.23** : Sensibiliser les pilotes d'aéronefs et la DGAC à la présence d'une avifaune patrimoniale sur la ZPS..



✓ **Action 1.24** : Accompagner le GPD et la sécurité civile pour limiter l'impact des opérations de déminage.



Treize actions propres au DOCOB :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

✓ **Action 1.25** : Accompagner les pétitionnaires dans les démarches d'évaluation des incidences.



✓ **Action 1.26** : Faire adopter la charte Natura 2000 et la développer.

✓ **Action 1.27** : Mener une évaluation du dérangement sur les espèces nicheuses d'intérêt communautaire.



✓ **Action 1.28** : Installer un panneau de sensibilisation sur l'aire d'envol des pratiquants de vol libre.

✓ **Action 1.29** : Etudier la mise en place d'une signalétique spécifique en crête de falaise.



Treize actions propres au DOCOB :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4



✓ **Action 1.210** : Elaborer et diffuser une plaquette de sensibilisation à destination des usagers de l'estran.



✓ **Action 1.211** : Elaborer une plaquette de sensibilisation à destination des pratiquants d'activités nautiques et des pêcheurs embarqués.

✓ **Action 1.212** : Elaborer et mettre à jour une page internet spécifique à la ZPS.



✓ **Action 1.213** : Organiser des animations à destination du grand public et des scolaires.



Quatre mesures pour l'atteinte de l'objectif :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

✓ Mesure 1.1 : Accompagner le Conseil Général du Calvados et le SMCLLEN dans l'aménagement de la véloroute et la gestion des terrains annexes.

✓ Mesure 1.2 : Maîtriser l'impact de la pression des activités anthropiques sur l'avifaune d'intérêt communautaire.

✓ **Mesure 1.3 : Assurer une cohérence administrative et technique sur la ZPS.**

✓ Mesure 1.4 : Contribuer aux démarches de gestion des pollutions marines.





Deux actions propres au DOCOB :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4



En plus d'être en lien constant avec la DREAL de Basse-Normandie...



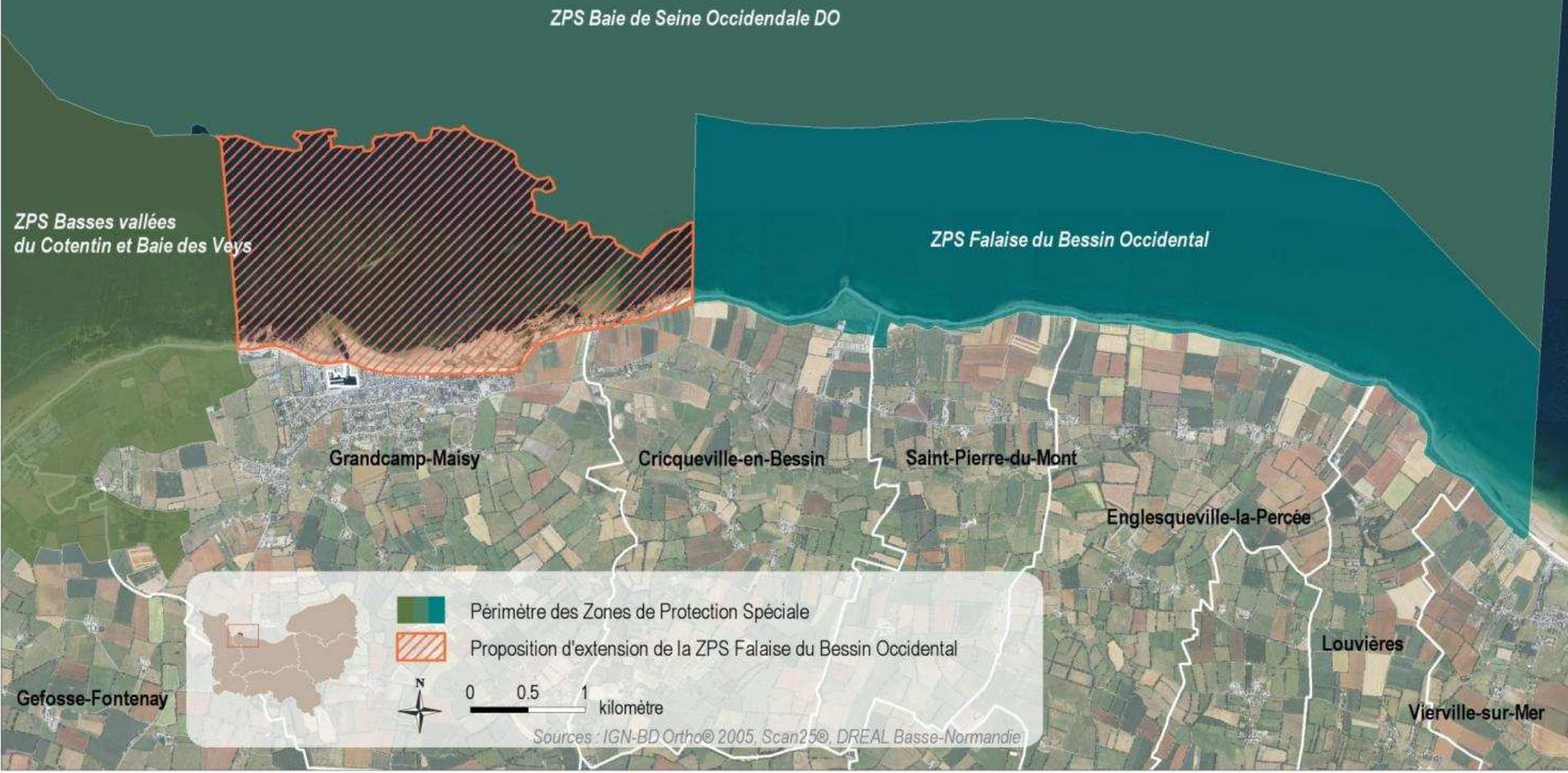
✓ **Action 1.31** : Etablir une nouvelle convention de gestion de la réserve ornithologique (GONm) de Saint-Pierre-du-Mont.

✓ **Action 1.32** : Effectuer les démarches pour étendre la ZPS au secteur de Grandcamp-Maisy (platier) et réajuster le périmètre en haut de falaise.



✓ **Action 1.33** : Inscrire la ZPS dans un réseau cohérent d'AMP et en particulier de ZPS.

Proposition d'extension de la ZPS FR2510099 Falaise du Bessin Occidental





Proposition d'extension au secteur de Grandcamp-Maisy

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

Principales espèces :

PERIODE NUPTIALE (nombre d'individus)			
Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs max. (2004 à 2008)
A188	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	175

HIVERNAGE (nombre d'individus)			
Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs max. (2004 à 2008)
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	140
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	142
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	200

MIGRATION (nombre d'individus)			
Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs max. (2004 à 2008)
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	110
A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	520
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	170
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	600
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	390





Quatre mesures pour l'atteinte de l'objectif :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4

✓ Mesure 1.1 : Accompagner le Conseil Général du Calvados et le SMCLLEN dans l'aménagement de la véloroute et la gestion des terrains annexes.

✓ Mesure 1.2 : Maîtriser l'impact de la pression des activités anthropiques sur l'avifaune d'intérêt communautaire.

✓ **Mesure 1.3** : Assurer une cohérence administrative et technique sur la ZPS.

✓ **Mesure 1.4** : **Contribuer aux démarches de gestion des pollutions marines.**



Trois actions de contribution aux réseaux de veille contre les pollutions :

Objectif n°1 :

Mesure 1.1

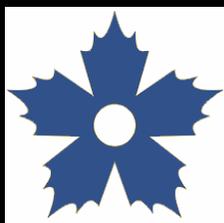
Mesure 1.2

Mesure 1.3

Mesure 1.4



✓ Action 1.41 : Répondre aux sollicitations de l'Etat en cas de déclenchement des volets Polmar Mer et Polmar Terre.



✓ Action 1.42 : Participer au réseau de correspondants « Pollutions marines et littoral » animé par le Conservatoire du littoral.



✓ Action 1.43 : Participer au réseau « EcoQOs ».



Objectif n°2 : Poursuivre et approfondir les programmes de connaissances et de suivis de l'avifaune d'intérêt communautaire.





Objectif n°2 :

Mesure 2.1

Mesure 2.2

Objectif n°2 : Poursuivre et approfondir les programmes de connaissances et de suivis de l'avifaune d'intérêt communautaire.

Deux mesures :

- ✓ Mesure 2.1 : Poursuivre et pérenniser les suivis existants.
- ✓ Mesure 2.2 : Renforcer et développer les suivis ornithologiques.





Objectif n°2 :
Mesure 2.1
Mesure 2.2

Objectif n°2 : Poursuivre et approfondir les programmes de connaissances et de suivis de l'avifaune d'intérêt communautaire.

Deux mesures :

- ✓ Mesure 2.1 : Poursuivre et pérenniser les suivis existants.
- ✓ Mesure 2.2 : Renforcer et développer les suivis ornithologiques.



Trois actions de recensement des populations :

Objectif n°2 :

Mesure 2.1

Mesure 2.2



✓ **Action 2.11** : Poursuivre et pérenniser les recensements annuels des oiseaux nicheurs.



✓ **Action 2.12** : Poursuivre et pérenniser les recensements annuels des oiseaux en période internuptiale.

✓ **Action 2.13** : Poursuivre et pérenniser le recensement des oiseaux échoués.



Objectif n°2 :

Mesure 2.1

Mesure 2.2

Objectif n°2 : Poursuivre et approfondir les programmes de connaissances et de suivis de l'avifaune d'intérêt communautaire.

Deux mesures :

- ✓ Mesure 2.1 : Poursuivre et pérenniser les suivis existants.
- ✓ Mesure 2.2 : Renforcer et développer les suivis ornithologiques.



Deux actions « prévues » par le MNHN pour l'évaluation des ZPS (Valéry, 2010) :

Objectif n°2 :

Mesure 2.1

Mesure 2.2

- ✓ Action 2.21 : Réaliser une campagne d'échantillonnage en mer.
- ✓ Action 2.24 : Suivre l'accès des mouettes tridactyles, des fulmars et des cormorans huppés à la ressource alimentaire.



Quatre actions complémentaires :

Objectif n°2 :

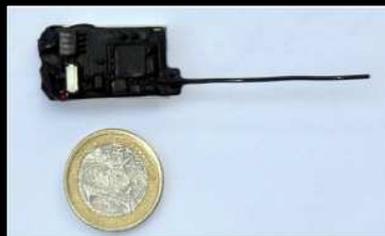
Mesure 2.1

Mesure 2.2



✓ Action 2.22 : Réaliser un suivi régulier de l'avifaune en mer.

✓ Action 2.23 : Evaluer la productivité des mouettes tridactyles et des fulmars.



✓ Action 2.26 : Etudier les zones d'alimentation des mouettes tridactyles et des fulmars en période de reproduction.



✓ Action 2.27 : Organiser et rédiger l'observatoire de la ZPS.

Quatre actions complémentaires :

Objectif n°2 :

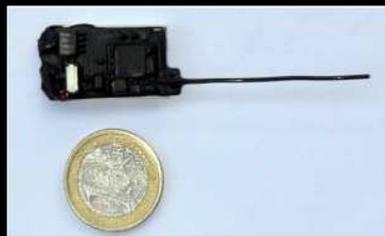
Mesure 2.1

Mesure 2.2



✓ Action 2.22 : Réaliser un suivi régulier de l'avifaune en mer.

✓ Action 2.23 : Evaluer la productivité des mouettes tridactyles et des fulmars.



✓ Action 2.26 : Etudier les zones d'alimentation des mouettes tridactyles et des fulmars en période de reproduction.



✓ Action 2.27 : Organiser et rédiger l'observatoire de la ZPS.



Synthèse des actions prévues :

Objectif n°2 :

Mesure 2.1

Mesure 2.2

**Garantir la quiétude de la ZPS pour les oiseaux
d'intérêt communautaire**

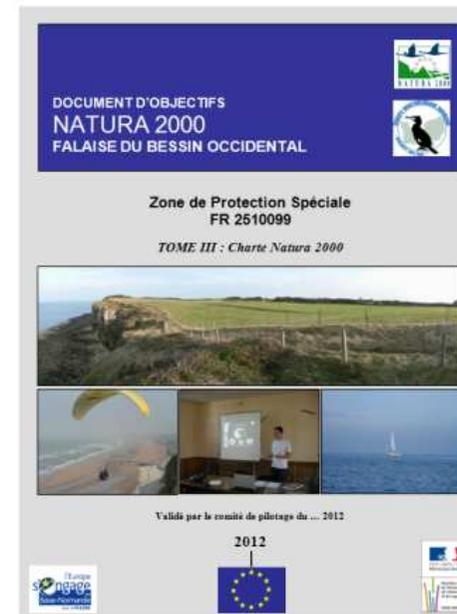
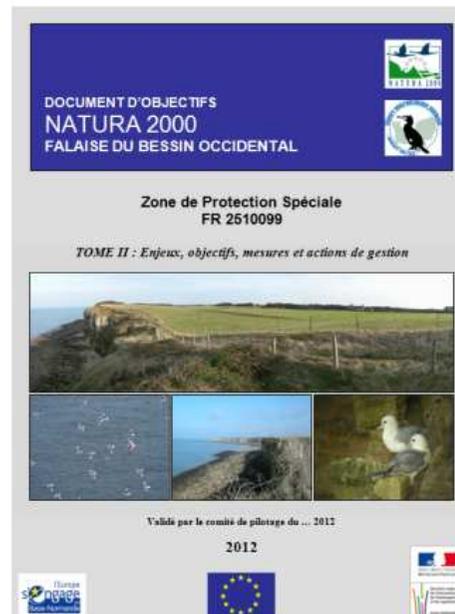
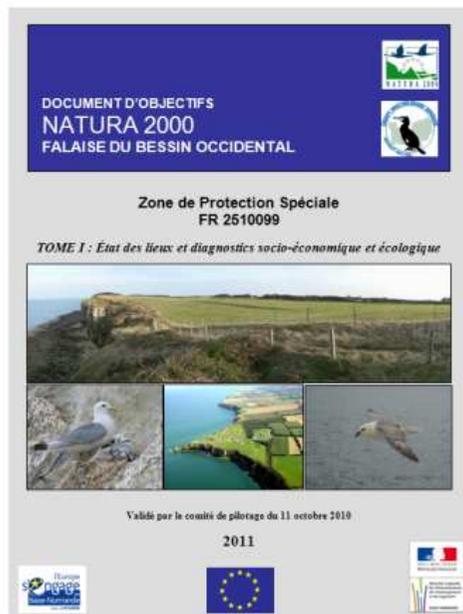
⇒ 28 actions prévues dans le cadre de l'objectif n°1.

**Poursuivre et approfondir les programmes de connaissance et de suivis
de l'avifaune d'intérêt communautaire**

⇒ 9 actions prévues dans le cadre de l'objectif n°2.

⇒ **37 actions programmées sur les 6 prochaines années dans le cadre
de l'animation du DOCOB**
(prévision : 1/2 temps salarié pour la mise en œuvre)

Ordre du jour



- I. Rappel de la démarche
- II. Présentation des enjeux, objectifs, mesures et actions de gestion
- III. Présentation du projet de charte**
- IV. Questions diverses

Charte Natura 2000



Dans quel but ?

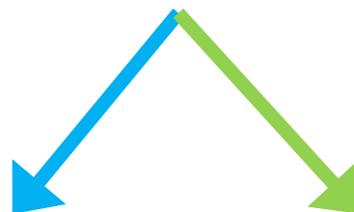
- ➔ Mesure/outil contractuel pour répondre aux objectifs de Natura 2000 ;
- ➔ Ajustement/poursuite, développement/valorisation, de pratiques favorables à la conservation ;
- ➔ Démarche volontaire et participative des acteurs locaux souhaitant marquer leur engagement dans la démarche.

Charte Natura 2000



Son contenu ?

- ☞ Liste de recommandations et d'engagements organisée par fiche ;
- ☞ selon 2 niveaux d'implication :



« le signataire veille à »
guide de bonnes pratiques
Pas de contrôles

« le signataire s'engage à »
Contrôles possibles

Charte Natura 2000



GD01m | DOCOB de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental » 2009-2012.

**DOCUMENT D'OBJECTIFS
NATURA 2000
FALAISE DU BESSIN OCCIDENTAL**

**IV. Le formulaire d'adhésion à la charte Natura 2000 du site
« Falaise du Bessin Occidental » FR2510099**



Rappel : Il y a deux niveaux d'implication :

- Les **recommandations** (« le signataire veille à ») synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site. Elles constituent un "guide" de bonnes pratiques sur le site, et ne sont soumises à aucun contrôle.
- Les **engagements** (« Je m'engage à ») simples conformes aux objectifs du DOCOB et dont la mise en œuvre n'implique pas d'engagements financiers. Il peut s'agir d'engagements "à faire", aussi bien que d'engagements "à ne pas faire". Ils ne sont pas rémunérés. Ces engagements peuvent être soumis à contrôle par la structure animatrice du DOCOB.

Avant de signer la charte Natura 2000, il est conseillé de faire appel à la structure animatrice Natura 2000 du site qui pourra vous expliquer au mieux les engagements correspondants aux parcelles concernées et vous accompagner dans votre démarche administrative.

Le signataire cochera la ou les cases qui le concernent.

- 37 -

Qui peut adhérer ?

- ➔ Tout acteur local (propriétaires, usagers, gestionnaires...)
- ➔ Personnes physiques ou morales.

Comment ?

- ➔ Remplir la déclaration d'adhésion (en mairie ou via la structure animatrice).

Quand ?

- ➔ Dès que le DOCOB est opérationnel ;
- ➔ Pour une durée de 5 ans renouvelable.

Charte Natura 2000



Quels avantages pour l'adhérent ?

- ☞ Gratuité ;
- ☞ Conservation de tous les droits de propriétaire ou d'ayant droit ;
- ☞ Participer au développement durable du territoire ;
- ☞ Assistance technique et administrative auprès de la structure animatrice ;
- ☞ Pour les propriétaires : avantages fiscaux ;
- ☞ Communiquer auprès du public sur son implication ;
- ☞ Accéder aux informations d'ordre écologique ;
- ☞ Dispense d'évaluation des incidences (*amendement Warsmann, adopté le 29 février 2012*).

Charte Natura 2000



Les fiches :



☞ **La fiche A** qui concerne tout adhérent à la charte, pour les recommandations et engagements de portée générale, s'appliquant à l'ensemble du site Natura 2000.

☞ **La fiche B** spécifique à l'aménagement et la gestion de la véloroute ;

☞ **Une série de fiches (C à H)** présentant les recommandations et engagements propres à certaines activités.

- vol libre (C) ;
- pêche embarquée professionnelle (D) ;
- pêche à pied (E) ;
- nautisme et pêche embarquée de plaisance (F) ;
- manifestations ponctuelles (G) ;
- survols (H).

Fiche A : Recommandations générales



GONim | DOCOB de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental » 2009-2012.

**DOCUMENT D'OBJECTIFS
NATURA 2000
FALAISE DU BESSIN OCCIDENTAL**

III. LA CHARTE

Fiche A : Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site.

Recommandations

Le signataire veille à :

- 1> **prendre connaissance des enjeux et des objectifs de conservation existant sur le site, et chercher à s'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et espèces.**
- 2> **informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute perturbation « inutile » des espèces d'intérêt communautaire, de la dégradation de leurs habitats ou des aménagements et de pratiques illégales (vandalisme, pratiques illégales de pêche...). A défaut, informer et sensibiliser les éventuels contrevenants sur la richesse et la fragilité du site.**
- 3> **limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage.**
- 4> **privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour toute intervention sur les parcelles.**
- 5> **privilégier les techniques de compostage ou de broyage à celle du brûlage pour la coupe de ligneux.**
- 6> **ne pas stocker de produits chimiques ou organiques et ne pas effectuer de dépôts de matériels (matériels agricoles, carcasses diverses...) sur la ou les parcelles engagées.**
- 7> **ne pas démanteler les haies, talus, murets et autres éléments structurant le paysage,**

- 20 -

Rappel : pas d'obligation, guide de bonnes pratiques ayant pour but de diminuer les impacts négatifs sur l'avifaune.

- ➔ Prendre connaissance des enjeux de conservation ;
- ➔ Informer la structure animatrice de toute perturbation inutile de l'avifaune d'intérêt communautaire, de la dégradation de leur habitat ou des aménagements,
- ➔ Limiter au maximum l'utilisation de produits chimiques et phytosanitaires...
- ➔ Limiter la circulation de véhicules motorisés, respecter les chemins...
- ➔ Ne pas abandonner de détritrus,

Fiche A : Engagements généraux



GONM | DOCOB de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental » 2009-2012.

- 8> limiter au maximum la circulation de véhicules motorisés sur le site, notamment en période de reproduction de l'avifaune,
- 9> respecter les chemins et accès balisés sur le site (rappel : en-dehors des opérations de gestion et travaux nécessaires, la circulation d'engins motorisés de loisir est interdite dans les milieux naturels).
- 9> sensibiliser tout pratiquant d'activités de loisirs au dérangement ou dégradation qu'il peut occasionner sur la faune et la flore,
- 10> contribuer à la veille et à la lutte contre les espèces végétales invasives (alerte, arrachage etc.)
- 11> ne pas abandonner de débris sur le site.

Engagements soumis à contrôles

- 1> Je m'engage à respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.
✓ *Point de contrôle* : Absence/présence de procès verbal.
- 2> Je m'engage à ne pas détruire les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats (falaises et nids notamment).
✓ *Point de contrôle* : contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats au regard de la liste des espèces visées par le DOCOB.
- 3> Je m'engage à ne pas déranger intentionnellement et inutilement les espèces d'intérêt communautaire.
✓ *Point de contrôle* : Contrôle sur place ou signalement par des tiers.
- 4> Je m'engage à autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts, afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des populations d'oiseaux.
La structure animatrice du site informera le signataire préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser.
Le signataire pourra se joindre à ces opérations et sera informé de leur résultat.
✓ *Point de contrôle* : Absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.
- 5> Je m'engage, en dehors du bail rural, à informer mes mandataires des engagements auxquels le signataire de la charte a souscrit. Je m'engage à modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements souscrits dans la charte.

- 21 -

Rappel : soumis à contrôle

- ➔ **Respect de la réglementation générale (réglementation applicable sur le DPM, propriété privé, réglementation de la pêche, arrêtés préfectoraux...)** ;
- ➔ **Ne pas détruire les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats ;**
- ➔ **Ne pas déranger intentionnellement ;**
- ➔ **Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte ;**
- ➔ **À informer les mandataires des engagements auxquels le signataire de la charte a souscrit ;**
- ➔ **Ne pas introduire volontairement des espèces invasives ;**

Fiche A : Engagements généraux



GONm | DOCOB de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental » 2009-2012.

8> **limiter au maximum la circulation de véhicules motorisés** sur le site, notamment en période de reproduction de l'avifaune,

9> **respecter les chemins et accès balisés sur le site** (rappel : en-dehors des opérations de gestion et travaux nécessaires, la circulation d'engins motorisés de loisir est interdite dans les milieux naturels).

9> **sensibiliser** tout pratiquant d'activités de loisirs au dérangement ou dégradation qu'il peut occasionner sur la faune et la flore,

10> **contribuer à la veille et à la lutte contre les espèces végétales invasives** (alerte, arrachage etc..)]

11> **ne pas abandonner de débris** sur le site.

Engagements soumis à contrôles

1> Je m'engage à **respecter les réglementations générales** et les mesures de protection en vigueur sur le site.

✓ *Point de contrôle* : Absence/présence de procès verbal.

2> Je m'engage à **ne pas détruire les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats** (falaises et nids notamment).

✓ *Point de contrôle* : contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats au regard de la liste des espèces visées par le DOCOB.

3> Je m'engage à **ne pas déranger intentionnellement et inutilement les espèces d'intérêt communautaire**.

✓ *Point de contrôle* : Contrôle sur place ou signalement par des tiers.

4> Je m'engage à **autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte** à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts, afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des populations d'oiseaux.

La structure animatrice du site informera le signataire préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. Le signataire pourra se joindre à ces opérations et sera informé de leur résultat.

✓ *Point de contrôle* : Absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.

5> Je m'engage, en dehors du bail rural, à **informer mes mandataires des engagements auxquels le signataire de la charte a souscrit**. Je m'engage à **modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements souscrits dans la charte**.

-21-

Rappel : soumis à contrôle

- ☞ **Informez tout prestataire de l'existence de la charte ;**
- ☞ **Consultez la structure animatrice pour tous travaux sur la ZPS ;**
- ☞ **Réalisez les éventuels travaux entre août et février ;**
- ☞ **Ne pas exploiter la roche, ni récolter de fossiles.**

Fiche B spécifique à l'aménagement de la véloroute



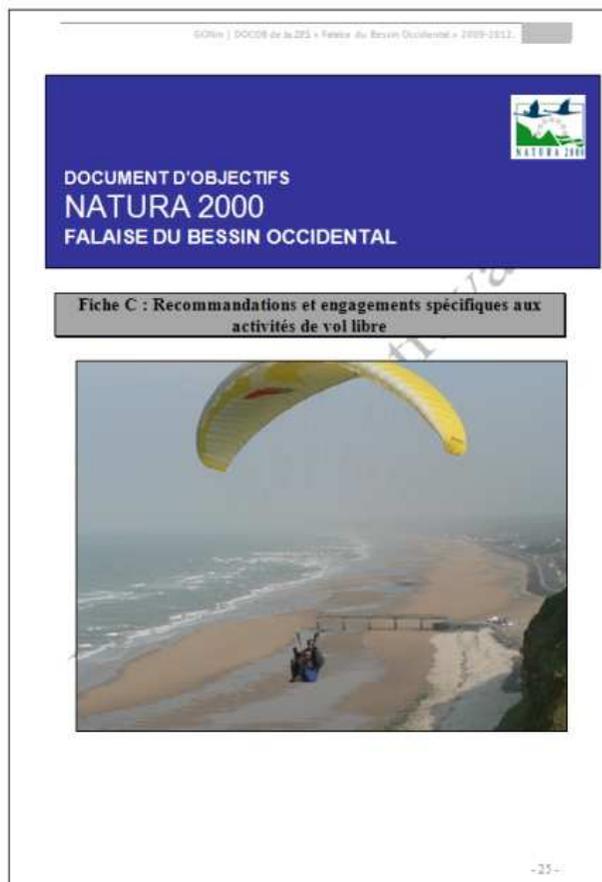
Recommandations :

- ➔ Sur la ZPS, implanter la véloroute en retrait de 30 m de la falaise (*Ouest Infra, 2006*) ;
- ➔ Pose de la signalétique routière aux extrémités de la ZPS.

Engagements :

- ➔ Mettre en cohérence le futur plan de gestion avec le DOCOB ;
- ➔ Ne pas créer de nouveau sentier d'accès au platier.

Fiche C spécifique aux activités de vol libre



Recommandations :

- ➔ Faire appliquer les recommandations et engagements de la charte aux pratiquants de VL ;
- ➔ S'éloigner en cas d'alarme du faucon pèlerin.

Engagements :



- ➔ Ne pas organiser de compétition sur la ZPS (site d'entraînement) et ne pas installer de manche à air ;
- ➔ Pas d'ULM à partir du site d'envol ;
- ➔ Si installation, respect des balises de signalisation des zones de nidification ;
- ➔ Suivre les éventuelles notifications d'interdiction de vol ;

Fiche D spécifique aux activités de pêche embarquée professionnelle



GDJRM | DOCCS de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental » 2009-2012

DOCUMENT D'OBJECTIFS
NATURA 2000
FALAISE DU BESSIN OCCIDENTAL

Fiche D : Recommandations et engagements spécifiques aux activités de pêche embarquée professionnelle



-27-

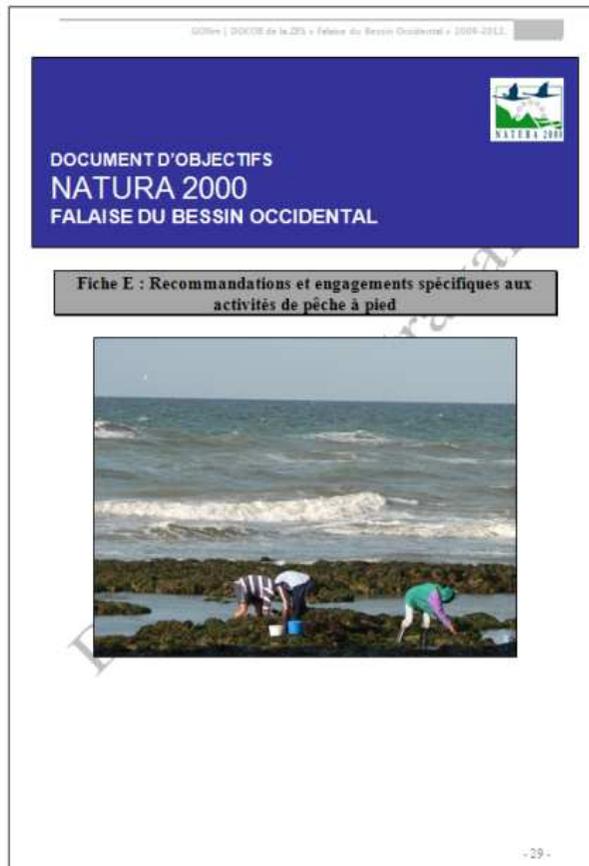
Recommandations :

- ➔ Appliquer la réglementation en vigueur concernant la pêche maritime professionnelle ;
- ➔ signaler tout engin de pêche (casiers, filets...) perdu ;
- ➔ Signaler les prises accidentelles (oiseaux et/ou mammifères) ;
- ➔ Éviter les radeaux d'oiseaux.

Engagements :

- ➔ Ne pas approcher à moins de 100 m de la falaise en période de reproduction ;

Fiche E spécifique aux activités de pêche à pied



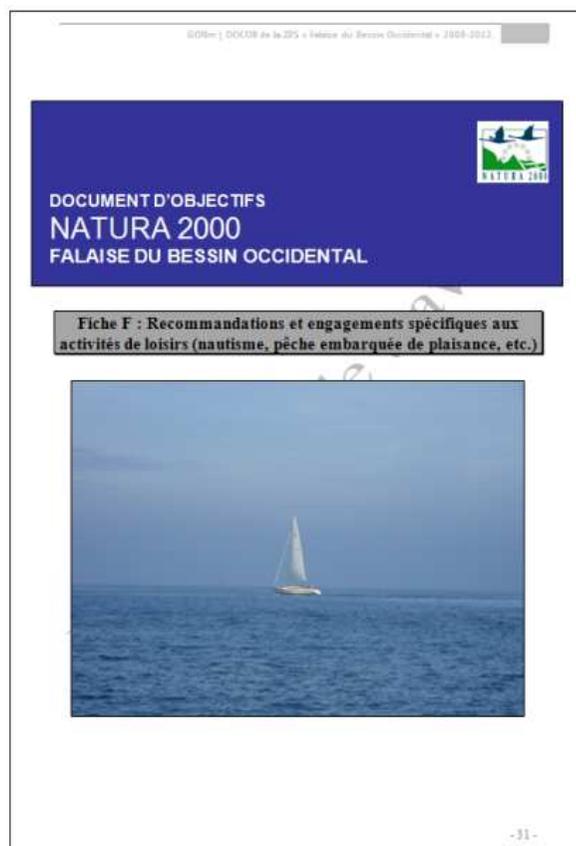
Recommandations :

- ➔ S'informer sur la réglementation en vigueur (*espèces, tailles de capture, quantités, classement sanitaire*) ;
- ➔ Gestes de bonnes pratiques ;
- ➔ Contacter la structure animatrice si animaux morts ou en mauvais état découverts sur le platier (*oiseaux ou mammifères/CRMM*) ;
- ➔ Respecter une distance minimale de 100 m vis-à-vis des colonies d'oiseaux marins ;
- ➔ S'éloigner en cas d'alarme du faucon pèlerin.

Engagements :

- ➔ Tenir les chiens en laisse.

Fiche F spécifique aux activités de nautisme, pêche embarquée de plaisance



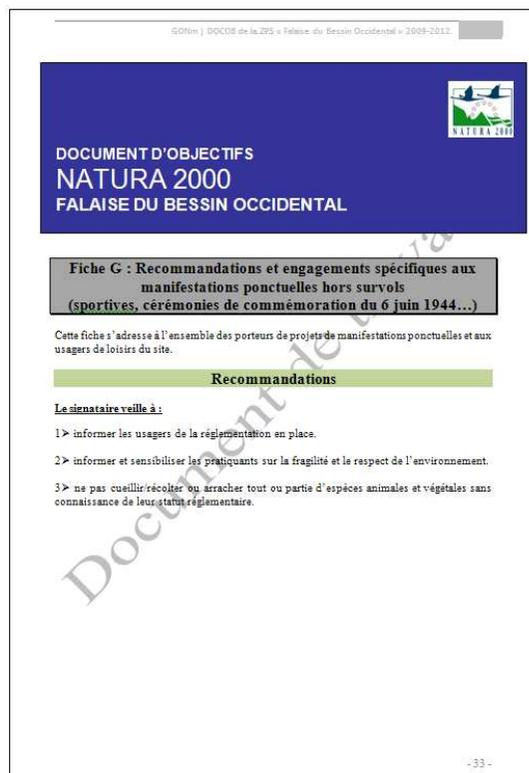
Recommandations :

- ➔ S'informer sur la réglementation en vigueur ;
- ➔ Souscrire à la charte pour une pêche maritime de loisir écoresponsable ;
- ➔ Prélèvements raisonnés ;
- ➔ Ne pas approcher à moins de 50 m les mammifères marins.

Engagements :

- ➔ Informer la structure animatrice préalablement à toute implantation d'une nouvelle activité ou à toute extension d'une activité existante ;
- ➔ Ne pas débarquer, ni approcher à moins de 100 m des falaises lors des périodes de reproduction ;
- ➔ Éviter, si les conditions de mer le permettent, les radeaux d'oiseaux.

Fiche G spécifique aux manifestations ponctuelles (Hors survols)



Recommandations :

- ☞ Informer les usagers de la réglementation ;
- ☞ Informer et sensibiliser les pratiquants ;
- ☞ Ne pas cueillir récolter... les espèces animales et végétales sans connaissance des statuts.

Engagements :

- ☞ Demander l'avis de la structure animatrice ;
- ☞ Faire respecter l'intégrité du site ;
- ☞ Mettre en place les moyens de limiter les impacts de la manifestation (canalisation du public, info...)
- ☞ Nettoyer ;
- ☞ Faire respecter l'interdiction de camping sauvage ;
- ☞ Proscrire les traitements chimiques ;
- ☞ Ne pas sortir des sentiers.

Fiche H spécifique aux survols



GOFFM | DOCOB de la ZPS « Falaise du Bessin Occidental » 2009-2012.

**DOCUMENT D'OBJECTIFS
NATURA 2000
FALAISE DU BESSIN OCCIDENTAL**

Fiche H : Survol

Recommandations

Le signataire veille à :

- 1> s'informer et respecter la réglementation en vigueur concernant le survol aérien de la ZPS.
- 2> éviter les trajectoires irrégulières et le «surplace».
- 3> éviter le survol des falaises au niveau des communes de Saint-Pierre-du-Mont et d'Englesqueville-la-Percée entre mars et juillet inclus.
- 4> favoriser les aéronefs silencieux et peu consommateurs en carburant.

Engagements soumis à contrôles

- 1> Je m'engage à respecter une hauteur de survol minimale (300 m soit 1 000 pieds).
✓ *Point de contrôle* : observation de survols à basse altitude (<300m).
- 2> Je m'engage à informer et sensibiliser sur les recommandations et les engagements souscrits auprès des adhérents et des clients.
✓ *Point de contrôle* : mise à disposition des fascicules d'information, intégration dans le règlement intérieur.

-36-

Recommandations :

- ☞ Informer et respecter la réglementation ;
- ☞ Éviter les trajectoires irrégulières et le surplace ;
- ☞ Favoriser les aéronefs silencieux et peu énergivores.

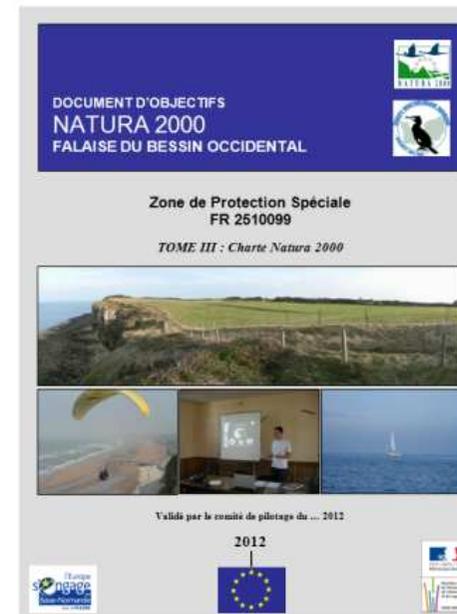
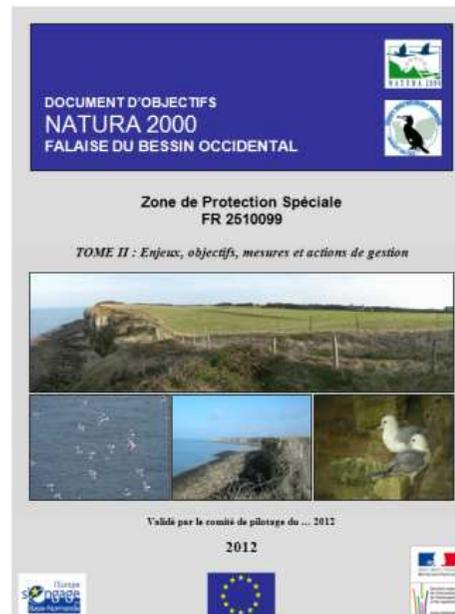
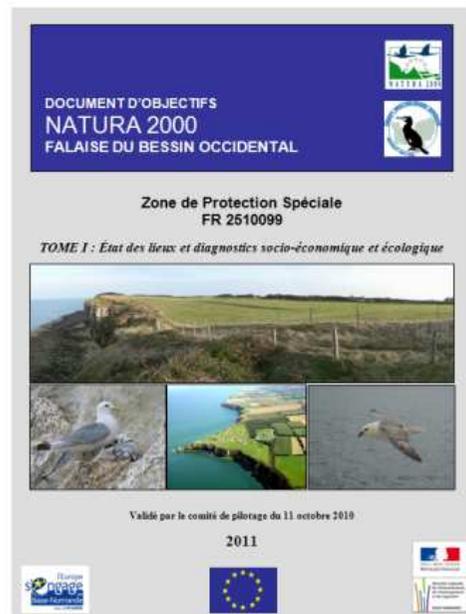
Engagements :

- ☞ Respecter une hauteur minimale de 300 m (1 000 pieds) ;
- ☞ Informer et sensibiliser les adhérents et les clients.



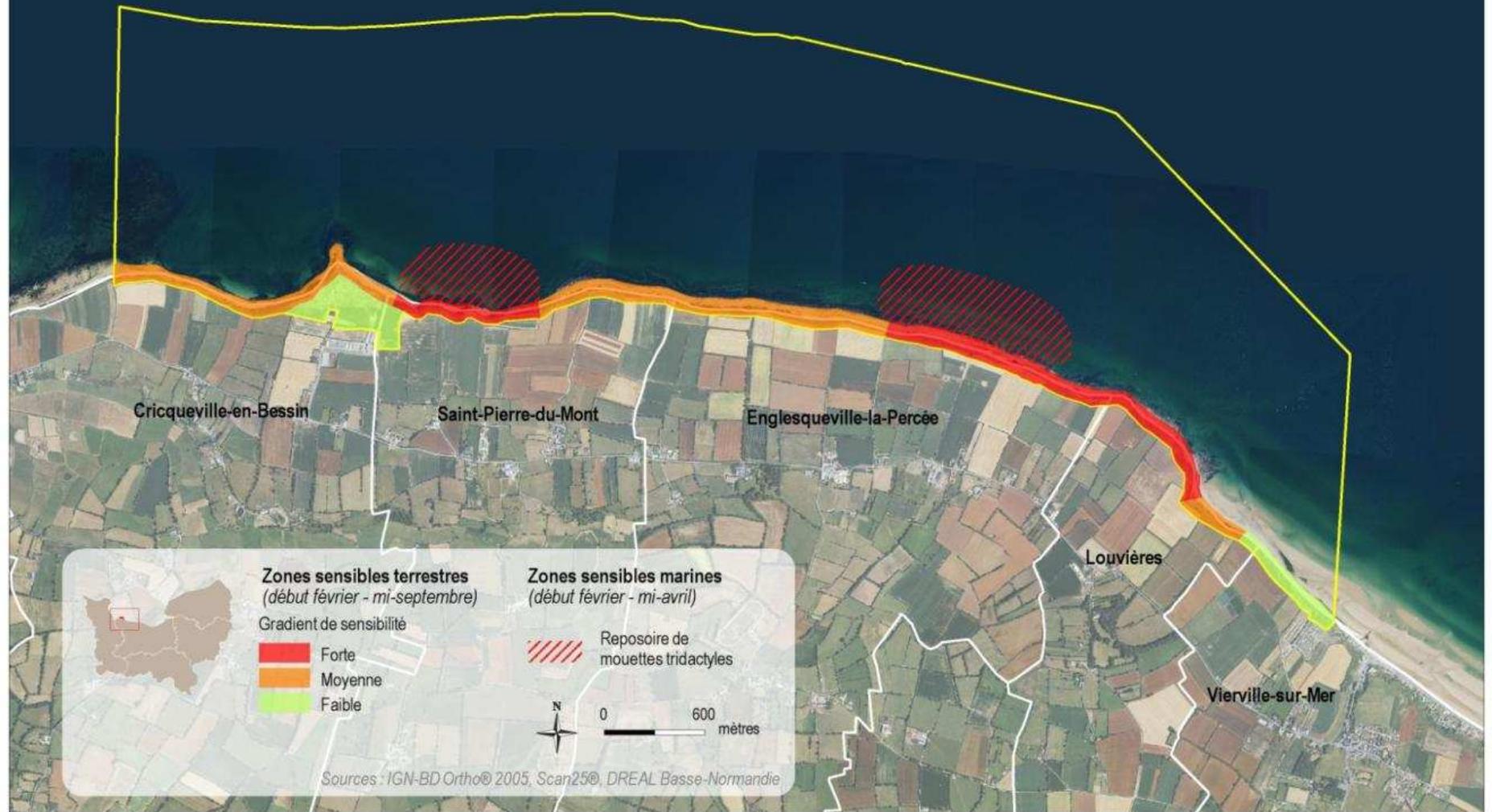
COPIL « Falaise du Bessin Occidental », 6 juillet 2012, Formigny.

Ordre du jour



- I. Rappel de la démarche
- II. Présentation des enjeux, objectifs, mesures et actions de gestion
- III. Présentation du projet de charte
- IV. Questions diverses**

Sensibilité au dérangement de l'avifaune rupestre en période de nidification sur la ZPS Falaise du Bessin Occidental





Brefs rappels

Deux principales menaces d'origine anthropique identifiées sur la ZPS:

Des dérangements par :

- stationnement/passage de piétons en haut de falaise (fulmars, faucon),
- survols d'aéronefs à basse-altitude en période de reproduction,
- actes de vandalisme (caillassage des colonies de tridactyles),
- stationnement/passage de piétons/pêcheurs/embarcations en pied de falaise (faucon), notamment en période de reproduction.

Une amplification de l'érosion de la falaise par :

- érosion des sols en surface sur certains secteurs.

Des menaces d'origine « naturelle » :

- érosion marine de la falaise,
- réchauffement climatique

? Des inconnues ?

- zones d'alimentation (tridactyle, fulmar, etc.) en période de reproduction,
- impact de la pêche sur la ressource trophique,
- impact de l'implantation d'un parc éolien à proximité de la ZPS,
- développement de nouvelles activités, etc.